

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 08 mars 2021

Date de convocation : 26 février 2021

Date d'affichage : 26 février 2021

Le huit mars deux mille vingt et un, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, **en séance publique**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Laurent RICARD, Maire**, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Etaient présents :

Frédérique ALBERT, Emilie GAUTIER, Wladimira GRONCHI, Michel HENRION, Stève LECHEVALIER, Elodie MARTIN, Patrick MARY, Laurent RICARD, William VALAT, Alain SOUSSEN

Absent excusé : Incarnation SCHMID-LOSSBERG

Stève LECHEVALIER a été nommé secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur le Maire donne lecture des points :

ORDRE DU JOUR

- 1 Compte-rendu du conseil municipal du 07 janvier 2021
- 2 Approbation du compte de gestion 2020
- 3 Vote du Compte administratif 2020
- 4 Affectation du résultat 2020
- 5 Vote du Budget primitif 2021
- 6 Tarif concession cimetière – columbarium
- 7 Convention de mise à disposition agent administratif
- 8 Devis entretien éclairage public
- 9 Devis entretien monte-charge
- 10 Demande de subvention agence de l'eau
- 11 Demande de subvention Département – Restauration cadastre Napoléonien
- 12 Convention Département place de la Mairie
- 13 Devis extension réseau eaux usées
- 14 Décisions du Maire – divers devis
- 15 Questions diverses

1- Procès-verbal du conseil municipal du 07 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du 07 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité.

2- Approbation du compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 (Budget M14), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la "journée complémentaire" ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Et, à l'unanimité des membres présents,

DECLARE que le compte de Gestion (Budget M14), dressé pour l'Exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal de Castries, visé et certifié conforme par l'ordonnateur dans ses résultats, n'appelle pas d'observation.

3- Vote du Compte administratif 2020

Monsieur Patrick MARY, 1er Adjoint, présente au Conseil Municipal le compte Administratif 2020 de la commune qui se compose comme suit :

Résultat de l'exercice 2020

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	235 385.32 €	299 424.04 €	+ 64 038.72 €
Investissement	167 033.86 €	142 514.07 €	- 24 519.79 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020

	Résultat clôture 2019	Résultat exercice 2020	Résultat clôture 2020
Fonctionnement	164 298.50 €	+ 64 038.72 €	228 337.22 €
Investissement	282 135.15 €	-24 519.79 €	257 615.36 €

Considérant que le Compte Administratif présenté est en tout point conforme au Compte de Gestion établi par le Comptable Public de la Collectivité,

Hors de la présence de M. Laurent RICARD, le Maire, Le Conseil Municipal approuve à voix 08 Pour et 0 Abstentions le compte administratif 2020 tel que présenté ci-dessus,
 Ainsi fait et délibéré les jours mois, et ans susdits
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Patrick MARY,
 Et, à 08 voix Pour et 0 Abstentions des membres présents,
Le Compte Administratif 2020 (Budget M14) est adopté.

4- Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, Budget M14,
 Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 (Budget M14) de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 BUDGET M14		
Résultat au 31/12/20	EXCEDENT	228 337.22 €
.....		0.00 €
	DEFICIT	
.....		
(A)	EXCEDENT AU 31/12	0.00 €
.....		
	Exécution du virement à la section d'investissement	
◆	Affectation complémentaire en réserves cpte 1068	228 337.22 €
◆	Affectation à l'excédent reporté « report à nouveau créateur » cpte 002	
	Total	
.....		
(B)	DEFICIT AU 31/12	
.....		
	Déficit à reporter	0.00 €
.....		
.		

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter le résultat d'exploitation 2020 comme énoncé ci-dessus.

5- Vote du Budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2021 (Budget général - M14) :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	396 089,22 €	396 089,22 €
Section Investissement	838 834,58 €	838 834,58 €
Totaux	1 234 923,80 €	1 234 923,80 €

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les propositions du Budget Général pour 2021, en dépenses et en recettes.
DIT que ce budget est voté

- Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'Investissement

6- Tarif concession cimetière - columbarium

Le règlement du cimetière est en cours de rédaction.
L'emplacement pour le columbarium est à définir après mesure sur site.

7- Convention de mise à disposition agent administratif

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition de la mairie de Fontanès à la mairie de Garrigues d'un agent de catégorie C filière administrative pour partie de son temps de travail pour une durée de 3 ans renouvelable.

La convention définit les conditions financières et les obligations respectives de chacune des parties et prévoit la possibilité de mise à disposition de personnel entre les communes, conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise à disposition donnera lieu à remboursement de la part de la commune de Garrigues, de la rémunération et des charges sociales à concurrence des heures effectuées dans le cadre de la mise à disposition.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée de mise à disposition de personnel pour la commune de Garrigues pour une durée de 3 ans renouvelable.

8- Devis entretien éclairage public

Décision à l'unanimité des présents pour retenir le devis de la CESML de 800€/ an.

9- Devis entretien monte-charge

Décision à l'unanimité des présents pour retenir le devis d'ILEX de 550€/ an.

10-Demande de subvention agence de l'eau

Monsieur le Maire expose que le projet d'extension du réseau d'eaux usées RD 120 inscrit dans le cadre du schéma directeur dont le coût prévisionnel s'élève à 259 542,80 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Coût total prévisionnel HT	259 542,80 €
Agence de l'Eau	207 634,24 €
Autofinancement communal	51 908,56 €

Le projet sera réalisé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide

- **D'ADOPTER** le projet de travaux de réseaux d'assainissement RD120, évalué à 259 542,80 € HT,
- **DE REALISER** cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- **DE MENTIONNER** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.

11-Demande de subvention Département - Restauration cadastre Napoléonien

Monsieur le Maire expose que le projet de restauration du cadastre Napoléonien dont le coût prévisionnel s'élève à 1 334,50 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département de l'Hérault.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Coût total prévisionnel HT	1 334,50 €
Département de l'Hérault	1 067,60 €
Autofinancement communal	266,90 €

Le projet sera réalisé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

- DECIDE d'arrêter le projet de restauration du cadastre Napoléonien.
- DECIDE de solliciter une subvention du département de l'Hérault la plus élevée possible.

12-Convention Département place de la Mairie

13-Devis extension réseau eaux usées

Approbation devis pour l'enrobé à faire chemin de la Laurisse.

14-Décisions du Maire - divers devis

Trois banques ont été sollicitées pour le projet d'emprunt d'assainissement.

15-Questions diverses

- Demande d'autorisation de travaux pour l'appartement l'arbousier : refusé
- Composteurs individuels : livraison groupée prévue
- Skate park : projet à l'étude
- RPI : projet construction à Galargues d'une cantine et salle de motricité, gestion de la cantine/ garderie : intervention de la CCPL et de la CAF
- Eclairage nocturne/ extinction : à étudier
- Maintenance site internet : accord pour y souscrire

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, la séance est levée.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Monsieur le Maire, Laurent RICARD

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal